

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité syndical du 19 mars 2021

Délibération n°2021-06

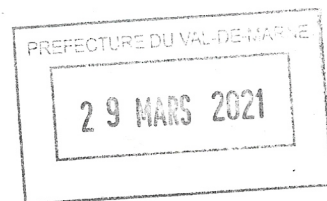
Objet : Budget primitif 2021

Le 19 mars 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio conférence sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Présidente.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 28

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 4



M. JOLIVET a été désigné secrétaire de séance,

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5111-1 et L.5722-1,

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,

Vu les statuts du Syndicat et notamment les articles 7-3 et 11,

Vu la délibération n°2021-02 approuvant le rapport sur le débat d'orientations budgétaires,

Ayant entendu le rapport de Madame la Présidente,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE

Article unique :

Approuve, chapitre par chapitre, le budget primitif 2021 du Syndicat qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 :	265.045.00€	01-002 :	13 887.10 €
012 :	272 855.00 €	74 :	535 000.00 €
65 :	2 000.00 €		
66 :	366.63 €		
68 :	13 847.70 €	77 :	7 227.23 €
	556 114.33 €		556 114.33 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
020_20 :	13 847.70 €	020-21 :	11 600 000.00 €
020-21 :	11 600 000.00 €	020-28 :	13 847.70 €
	11 613 847.70 €		11 613 847.70 €

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme



La Présidente
Par délégation,

